

# Radio Compliance Statements

## *Federal Communications Commission*

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause harmful interference, and
2. This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

To comply with FCC/ICRF exposure limits for general population / uncontrolled exposure, the antennas used for this transmitter must be installed to provide a separation distance of at least 30 cm from all persons and must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter. This product must be installed by professional trained RF technicians.

## *Industry Canada*

This Device complies with Industry Canada License-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause interference, and
2. This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

This radio transmitter 22504-T0005158 has been approved by Industry Canada to operate with the antenna types listed below with the maximum permissible gain indicated. Antenna types not included in this list, having a gain greater than the maximum gain indicated for that type, are strictly prohibited for use with this device.

The required antenna impedance is 50 ohms.

Only omnidirectional type antennas with maximum gain of 8dBi can be used for the LoRa radios of this product if the cable insertion loss at 900 MHz is 0.5dB or more for 1 carrier operation at 28.5dBm or 2dB or more for 2 carrier operation at 30dBm total. Antenna(s) shall be installed to location providing a separation distance of at least 13.8 inches (35 cm) from any human body.

During product operation, always keep a separation distance of at least 13.8 inches (35 cm) from any connected antenna(s). Before servicing the product, the antenna(s) or cables, turn off the transmission function or the unit power if you have to get closer than the minimum separation distance. This product must be installed by professional trained RF technicians.

# déclarations de conformité radio

## Commission fédérale des communications

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes:

1. Cet appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles, et
2. Cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable.

Les changements ou modifications non expressément approuvés par la partie responsable de la conformité peuvent annuler l'autorité de l'utilisateur à utiliser l'équipement.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère des utilisations et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement cause des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par l'une des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Connectez l'équipement à une prise d'un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio / TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Pour respecter les limites d'exposition RF FCC / IC pour la population générale / exposition incontrôlée, les antennes utilisées pour cet émetteur doivent être installées de manière à fournir une distance de séparation d'au moins 30 cm par rapport à toutes les personnes et ne doivent pas être co-localisées toute autre antenne ou émetteur. Ce produit doit être installé par des techniciens RF qualifiés.

## Industrie Canada

Cet appareil est conforme aux normes RSS exemptes de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes:

1. Cet appareil ne peut pas causer d'interférences, et
2. Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet émetteur radio 22504-T0005158 a été approuvé par Industrie Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés ci-dessous avec le gain maximal admissible indiqué. Les types d'antennes non inclus dans cette liste, dont le gain est supérieur au gain maximal indiqué pour ce type, sont strictement interdits pour une utilisation avec cet appareil.

L'impédance d'antenne requise est de 50 ohms.

Seules les antennes omnidirectionnelles avec un gain maximum de 8dBi peuvent être utilisées pour les radios LoRa de ce produit si la perte d'insertion du câble à 900 MHz est de 0,5dB ou plus pour 1 porteuse à 28,5dBm ou 2dB ou plus pour 2 porteuses à 30dBm au total. Les antennes doivent être installées à un endroit offrant une distance de séparation d'au moins 13,8 pouces (35 cm) de tout corps humain.

Pendant le fonctionnement du produit, gardez toujours une distance de séparation d'au moins 13,8 pouces (35 cm) de toute antenne connectée. Avant de réparer le produit, l'antenne ou les câbles, désactivez la fonction de transmission ou

l'alimentation de l'unité si vous devez vous rapprocher de la distance de séparation minimale. Ce produit doit être installé par des techniciens RF qualifiés.